Département des Deux-Sèvres

Préfecture : 9/11/2026

Mise en ligne : 9/11/2026

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 05 novembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,
ET LE CINQ NOVEMBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR BILLAUD Sébastien, MAIRE.

Date de la convocation : **30 octobre 2026**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurelie, MECHINEAU David, LABORDERIE Coralie, LE BORGNE Laurent, GUILBAUD-RIGONDAUD Bérangère, CAILLEAUD Cyril, CATROS_ANDREU Christelle, FONTAINE NAPIORKOWSKI Denis, GUILBOT Bernard, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, LORTION Martial, PALANCADE Brigitte, RENAUD Sébastien, XHAARD Florence, DORAY Gérard, ENNOUCHI David, TROMAS Catherine.

Etaient excusés et représentés : DUFORESTEL Pascal à BILLAUD Sébastien, HUPÉ David à MECHINEAU David, PATEJ Laurence à LE SAUZE Sandrine, COUDEVILLAIN Florence à DORAY Gérard

Était excusé et non représenté :

Était Absent :

Secrétaire de séance : MECHINEAU David

Réf. : 2026_11_03

Objet : Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public 2025 (RAPQS) au titre du service d'eau potable assuré par le Service public de l'Eau du Vivier de la CAN

Monsieur le Maire, rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sur le périmètre de la régie du Service des Eaux du Vivier de la CAN (Niort, Aiffres, Magné, Coulon, Bessines) a été approuvé en séance du conseil communautaire du 22 juin 2026.
Il doit être présenté à chaque conseil municipal des communes de la CAN.

Il indique qu'un exemplaire du rapport a été adressé par courriel à chaque membre et qu'il doit être mis à disposition du public après information diffusée par voie d'affiche apposée en mairie.

Il soumet le rapport au vote.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité,** de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur le périmètre de la régie du Service des Eaux du Vivier de la CAN (Niort, Aiffres, Magné, Coulon, Bessines) ;

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Magné, le 5 novembre 2026, au registre sont les signatures

Le Maire,
Sébastien BILLAUD

Le secrétaire,
David MECHINEAU